



Date de projet : .....
Projet n° : .....
Date de commission : .....
Subvention Crous accordée : .....
Candidature proposée pour un Prix national Culture-ActionS/CVEC [ ] oui [ ] non

PROJET
CULTURE-ACTIONS/CVEC
Année universitaire 2022-2023

TITRE DU PROJET : .....

SITE INTERNET : (LE CAS ECHEANT) .....

ASSOCIATION

Nom : .....
Adresse : .....
Tél/Port : ..... Mél : .....
Objectifs : .....

RESPONSABLE DU PROJET

Prénom: ..... Nom : .....
Adresse : .....
Tél/Port : ..... Mél : .....
Études suivies : .....
Établissement : .....

Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom : .....
Tél/Port : .....
Établissement : .....

NATURE ET DOMAINE DU PROJET ( PLUSIEURS CHOIX POSSIBLES)

- Culture: [ ] Arts visuels, [ ] Cinéma/Audiovisuel, [ ] Multimédia, [ ] Culture et découverte, [ ] Écriture/Littérature, [ ] Danse, [ ] Autres, précisez : .....
Musique: [ ] Musique, [ ] Théâtre, [ ] Mode, [ ] Design
Actions: [ ] Citoyenneté, [ ] Economie, [ ] Environnement, [ ] Solidarité internationale, [ ] Solidarité, [ ] Santé/Prévention, [ ] Sport, [ ] Autres, précisez : .....
Jeune talent: [ ] Jeune talent, Discipline artistique : .....
Culture scientifique et technique: [ ] Recherche, [ ] Informatique, [ ] Technologies, Autres, précisez : .....



## VOTRE BUDGET

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DÉPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis (cocher le cas échéant)
		Subvention demandée au Crous :		
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

*\* Les aides en nature sont également considérées comme des co-financements, par conséquent, vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.*

## **PIECES OBLIGATOIRES A JOINDRE AU DOSSIER :**

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- **Attestations des co-financements acquis,**
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire du porteur de projet ou de l'association,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
  - Composition du bureau,
  - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
  - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

***Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.***

### **Conditions d'éligibilité :**

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.

***\* Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

### **Critères d'appréciation :**

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner),
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

**Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS/CVEC s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du Crous par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.**

**Le dossier doit être remis au service Action Culturelle et Vie de Campus  
du Crous Amiens - Picardie :**

**dominique.semren@crous-amiens.fr.**